

Trafic de Civelles - Anguilles de contrebande !

21/01/2022



Bonsoir le Monde !

Voilà une nouvelle que je ne m'attendais pas à trouver dans la gazette de ma mutuelle !

Les anguilles ne se reproduisent pas en captivité et l'Europe interdit l'exportation des bébés anguilles (civelles) menacés d'extinction.

Il existe cependant un trafic de civelles vers l'Asie où elles sont revendues 100x leur prix une fois adultes !

Ce trafic est estimé à 3 milliards d'euros par an ce qui est plus bien plus rentable que les trafics d'armes, de drogues ou d'êtres humains !

Source: En Marche n° 1686 (13-jan-2022)

Li P'ti Fouineu vous salue bien !

